

Rejoignez-nous !

Luttez pour la sauvegarde de notre patrimoine

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DELEGATION AUVERGNE

60, rue Henri Barbusse
63000 CLERMONT FERRAND
Tel: 04 73 32 99 80

E-mail : delegation-auvergne@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com

FONDATION DU PATRIMOINE

Se rendre à Arronnes



Avec l'aimable autorisation du groupe Michelin

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation:

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

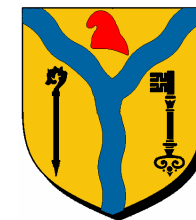
MEMBRES FONDATEURS

AXA
Bellon S.A (Sodexho-Alliance)
Crédit Agricole SA
Vivendi
Fimalac
Danone
Devanlay
Fondation Electricité de France
Indreco
L'Oréal
Michelin
Shell France
Parcs et jardins de France
Fédération française du Bâtiment

FONDATION



DU
PATRIMOINE



*Sauvegarder le patrimoine et
construire l'avenir...*



Restauration de la Maison Gamet

Arronnes

(Allier)

BON DE SOUSCRIPTION

☐ Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la maison Gamet à Arronnes (03).

Merci de libeller votre Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine / maison Gamet»

**et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune si celui-ci n'aboutissait pas.*

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une réduction d'impôts.

Pour les particuliers

Votre don est déductible :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Un don de 100€ = 34€ à ma charge.*

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€). *Un don de 100 € = 25€ à ma charge.*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre **(cochez SVP)** :

☐ de l'Impôt sur le Revenu **OU** ☐ de l'Impôt sur la Fortune

Pour les entreprises

Votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Un don de 500 € = 200€ à la charge de l'entreprise.*

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal au nom de l'émetteur du chèque uniquement.

NOM.....ou
SOCIETE.....
ADRESSE.....
.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
E-mail:

Coupon à renvoyer avec votre règlement à :

FONDATION DU PATRIMOINE	Mairie
Délégation Auvergne	OU
60, rue Henri Barbusse	Le Bourg
63000 CLERMONT FERRAND	03250 ARRONNES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine d'Arronnes dans le cas le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Son architecture:

La commune d'Arronnes possède, dans le bourg, une très ancienne maison datant de l'extrême fin du Moyen-Âge au début de l'époque moderne. Elle occupe l'ilôt de l'église et de son jardin. Cette maison remarquable conserve un intérieur non modifié depuis plusieurs siècles.

Son environnement :

L'église conserve de la période romane sa nef, et un passé hospitalier transmis par les moines clunisiens présents dans le bourg durant plusieurs siècles. En tant que site membre de la Fédération des Sites Clunisiens, Arronnes se doit de valoriser l'église et son histoire clunisienne.

La **création d'un jardin** en connexion directe avec l'église va de cet élan. Reprenant les cultures botaniques du XIIe et XIIIe siècle, il aborde la vie monastique des moines noirs dans les petits prieurés ruraux, celle de la grande abbaye bourguignonne, l'art et l'architecture romans. Empruntant les caractéristiques du jardin médiéval, il s'élabore sur le plan de la nef romane de l'église, conservant son échelle et son orientation.

À proximité, la **Maison de la Paysannerie** développe les thèmes relatifs au monde paysan des siècles derniers, rassemblant de nombreux outils utilisés ici autrefois.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

La maison Gamet

Comme un conservatoire pluridisciplinaire où se croisent botanique, art roman, histoire, savoir-faire..., ce lieu sera aussi une passerelle entre chacun de ces domaines.



Des éléments architecturaux remarquables



Son rôle culturel:

La maison Gamet sera un **espace didactique, ouvert au public, prolongeant la visite**, où se mêlent objets exposés, panneaux explicatifs et informatifs, ouvrages spécialisés, dépôt lapidaire.

Un **espace privatif** situé à l'étage sera réservé à **l'étude et la recherche**. Une association attachée au jardin aura à sa portée un local adapté pour les réunions et la consultation d'ouvrages spécifiques. Des chercheurs posséderont un espace de travail et de rencontres.

Des **activités et des stages** de découvertes des techniques anciennes, employées au Moyen-Âge pourront y être proposées. Ceci regroupera toutes les activités artistiques de l'époque, peinture à la chaux, enluminures, émaux, taille... ainsi que celles découlant du jardin : réaliser son jardin médiéval, connaître et utiliser les plantes qui y poussent...

Un espace pluridisciplinaire:

Les multiples possibilités de cet espace s'adressera aux gens de passage, aux curieux, aux chercheurs, aux étudiants, mais aussi et surtout à la population locale, aux enfants scolarisés dans le bourg, aux partenaires culturels et touristiques, Fédération des Sites Clunisiens, SMAT de la Montagne Bourbonnaise, Association Pour la Création du Parc Régional des Monts de la Madeleine, Fondation du Patrimoine...

La Fondation soutient la commune d'Arronnes en apportant la possibilité de l'avantage fiscal et en abondant les dons par une subvention

